

ABONNEMENT.

SAUMUR :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
POSTE :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne, 20 c.
Réclames, 30
Faits divers, 75

RÉSERVES SONT FAITES

On a le droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas. Et le droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

4 Octobre 1876.

LA GUERRE

ET SES PERSPECTIVES.

Où faut-il chercher le vrai nœud de la situation ? Est-ce à Belgrade, à Constantinople, à Vienne et à Londres ? Personne aujourd'hui ne le pense, et, bon gré mal gré, tous les regards se portent du côté de Pétersbourg et de Berlin.

L'opinion publique est forcément entraînée dans cette direction, car, d'une part, la situation n'est dangereuse qu'en raison de sa connexion intime avec la politique traditionnelle de la Russie, et, d'autre part, cette puissance ne peut songer à la résoudre dans le sens de ses intérêts qu'à la condition d'avoir obtenu préalablement l'assentiment de l'Allemagne.

Or, l'entente est, paraît être, un fait accompli. Elle a pour formule préliminaire une promesse de neutralité, en vertu de laquelle l'empereur d'Allemagne se chargerait d'imposer à l'Autriche la même immobilité que la Russie lui imposa en 1870. Mais les prévisions des deux cabinets n'ont pu s'arrêter là.

L'empire austro-hongrois a tout à craindre d'un remaniement de la Turquie au point de vue du panslavisme ; il y va de son avenir, il y va de son existence.

Il est donc permis de supposer que, dans l'éventualité dont nous parlons, l'Autriche s'ébranlerait pour maintenir l'intégrité de l'empire ottoman ; mais quelle serait, dans cette hypothèse, l'attitude du gouvernement allemand ? Il prendrait fait et cause pour la Russie ; tel est le sentiment général, et dès lors la guerre européenne aurait commencé. La Russie et l'Allemagne s'y trouveraient engagées contre l'Autriche, la Turquie et l'Angleterre, à laquelle il serait impossible de reculer.

Ce redoutable conflit pourrait amener des

résultats désastreux. Si la Russie et la Prusse venaient à l'emporter, la Russie, prenant sa revanche de 1856, établirait son protectorat absolu sur la péninsule des Balkans. L'Autriche, démembrée peut-être, verrait ses provinces slaves passer à la Russie, tandis que ses populations allemandes formeraient le couronnement toujours rêvé du nouvel empire germanique ; et les peuples qui ont donné à l'Europe sa brillante civilisation seraient condamnés, devant les deux colosses, à un état d'humiliante subordination.

D'énergiques efforts seront faits pour détourner ces périls et pour maintenir parmi les peuples civilisés une division et un équilibre qui leur ont été, jusqu'à présent, si profitables. Ils seront couronnés, il faut l'espérer, d'un plein succès ; mais quand on parle de la guerre, quand on ouvre ces sombres perspectives, il est bon de ne pas s'arrêter en chemin et d'en montrer jusqu'aux dernières possibilités. C'est tout ce que nous avons voulu faire, sans rien avancer de contraire à la logique des situations et des événements.

Nos voisins d'Angleterre sont plus inquiets que jamais. Nous en trouvons la preuve dans tous les journaux :

« Il y a de sérieuses raisons, — dit le Times, pour craindre que si les hostilités ne sont pas suspendues sur-le-champ, l'influence de la diplomatie avortera. On autorise les journaux influents de Saint-Petersbourg à dire que « la Russie est résolument et irrévocablement décidée à en finir une bonne fois avec la question d'Orient, » afin d'éloigner toute dissension ultérieure. Le czar envoie des remerciements à un conseil municipal qui lui a présenté une adresse belliqueuse. Aucune tentative n'est faite pour arrêter le flot des soldats russes vers la Serbie, et les consuls russes prennent ouvertement des mesures pour le passage des volontaires. »

Nous pouvons ajouter qu'il vient d'accepter l'honneur de tenir sur les fonts baptismaux l'héritier de Milan Obrenovitch, de Milan proclamé roi par un général russe ;

or, on sait que chez les Slaves du Midi, le parrainage crée un lien, des engagements, des devoirs d'une haute portée.

D'autres organes de la presse anglaise expriment plus énergiquement que le Times leurs appréhensions. Tel est le Globe. Les Russes, suivant cette feuille, sont résolus, s'ils le peuvent, à profiter de la présente occasion pour résoudre par la force la question d'Orient.

« Sur ce dernier point, ajoute le Globe, une partie considérable du peuple anglais se méprend étrangement. Il est persuadé que la Russie n'a qu'un seul désir : celui d'assurer aux Slaves la liberté et un bon gouvernement.

» Existe-t-il l'ombre même d'une raison qui autorise nos compatriotes à se livrer à cette supposition ? Peut-on citer quoi que ce soit dans les conditions ou dans les sympathies russes qui vienne à l'appui de cette opinion ?

» La Russie est de toutes les puissances européennes la plus arbitraire et la plus tyrannique : elle a anéanti la Pologne, elle cherche aujourd'hui à écraser les races indigènes de l'Asie centrale ; elle ne recule devant aucune mesure, quelque cruelle qu'elle soit et quelque opposée qu'elle puisse être à tous les principes d'humanité et de justice, du moment qu'il s'agit de faire dominer la politique que cette puissance caresse et applique depuis si longtemps. »

On peut juger par ces citations de l'anxiété qui règne de l'autre côté du détroit. C'est, assurément, un grave danger pour la juste balance des forces que celui de la Russie menaçant l'empire ottoman, non point peut-être pour s'enrichir dès à présent de ses dépouilles, mais pour lui faire subir un nouvel écrasement, dans cette étreinte de bois, qui ne s'est pas relâchée depuis le règne de Catherine.

Mais le péril redouble et s'accroît dans de grandes proportions si un accord existe véritablement entre les cabinets de Berlin et de Saint-Petersbourg.

M. de Bismark n'est pas homme à travailler sans avoir devant lui son salaire.

Chronique générale.

Une commission militaire a été instituée au ministère de la guerre pour réviser le décret relatif aux honneurs militaires à rendre lors des obsèques des membres de la Légion-d'Honneur et de proposer, pour être soumise à la Chambre des députés, une nouvelle disposition en harmonie avec la nouvelle organisation militaire. Cette commission est présidée par M. le général Lebrun.

M. le ministre de la marine vient de donner l'ordre à l'escadre d'évolutions de se rendre à Toulon aussitôt qu'elle aura passé l'inspection générale du commandant en chef. La remise du commandement de l'escadre par M. le vice-amiral Roze à son successeur, M. le vice-amiral Jauréguiberry, aura lieu le 18 octobre.

La circulaire de M. le général Berthaut est vivement approuvée dans le monde politique, parce qu'en refusant une candidature au Sénat, le ministre de la guerre donne l'exemple d'une attitude on ne plus correcte et étrangère à toute manifestation politique.

M. le comte de Falloux a prononcé au comice agricole de Segré un discours empreint de sentiments élevés. Dans ce discours, la question du travail et du salaire est abordée avec beaucoup de netteté et traitée avec une grande clarté. Esprit éclairé, M. le comte de Falloux ne nie pas l'importance de cette question. Il en reconnaît, au contraire, toute la gravité. Mais il dit avec raison que l'intérêt des ouvriers exige que l'on en cherche la solution dans leur accord avec les patrons.

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

DIRE ET FAIRE.

(Suite.)

L'étranger, dont les traits s'étaient altérés, s'approcha vivement ; mais, après avoir jeté les yeux sur le numéro, il poussa un cri de joie, et il ouvrait la bouche pour parler, lorsqu'il s'arrêta tout à coup comme frappé d'une réflexion, regarda Bardanou de cet air de bonhomie narquoise qui lui semblait habituel, et s'inclina en signe de félicitation.

La nouvelle de ce bonheur inespéré fut aussitôt connue chez le maître de poste, et se répandit de là dans tout le quartier.

Le Provençal, qui s'était sauvé dans sa boutique, ne tarda pas à être assailli par la foule des voisins qui venaient le complimenter sur une fortune aussi imprévue.

Le gardait encore quelques doutes au milieu de la joie ; mais le baron lui fit envoyer un exemplaire de la gazette de Francfort, qui renfermait tous les

détails du tirage et confirmait la nouvelle de manière à ne laisser aucune incertitude.

Bardanou supporta d'abord assez bien ce merveilleux changement.

Après la première émotion de joie et de surprise, il reprit, en apparence, son sang-froid, et se mit à causer amicalement avec ceux qui venaient le complimenter : seulement sa voix était plus haute que de coutume, ses manières plus assurées, son affabilité plus majestueuse.

Le perruquier tournait évidemment au grand seigneur.

Il saluait de la main, rejetait la tête en arrière, parlait de ses projets avec une nonchalance superbe.

Il ne savait encore s'il irait habiter son château de Rovembourg ; il avait toujours beaucoup aimé Oberhausberg ; puis, comme Français, il se devait à la France.

Il ajouta quelques allusions à son projet de mariage avec Nicette, qui écoutait émerveillée et recevait les félicitations de ses compagnes.

Cependant le notaire averti était accouru afin d'indiquer à Bardanou les mesures qu'il devait prendre.

La première, à son avis, était de partir pour Rovembourg même, où devaient se trouver réunies dans quelques jours toutes les parties intéressées.

C'était là seulement que la prise de possession

du nouveau propriétaire pouvait être régularisée. Bardanou en tomba d'accord, et déclara qu'il voulait partir sur-le-champ.

Le marchand de vin proposa son char-à-bancs et le vigneron son cheval ; mais Bardanou les remercia avec un sourire royal ; dans sa nouvelle position, il ne pouvait voyager comme le premier venu ; il fallait que son arrivée à Rovembourg fût en rapport avec son titre : pour sa part, il était au-dessus de pareilles vanités ; mais il fallait subir les préjugés établis, respecter l'usage, ne point faire scandale.

En conséquence, maître Topfer dut fournir sa meilleure chaise de poste et ses plus beaux chevaux. Le perruquier obtint, en outre, qu'il l'accompagnerait avec Nicette et le notaire, chargé de surveiller les actes de prise de possession.

Par ce moyen, il pourrait se présenter à Rovembourg d'une manière convenable.

La filleule du maître de poste ne trouva aucune objection à un pareil arrangement. Elle ne se demanda pas si le Provençal l'attachait à son char de triomphe par amour ou par orgueil, et si elle devait y être une associée de joie ou seulement un ornement.

Sans soupçons comme tous les cœurs simples, elle était reconnaissante du souvenir de Bardanou, et sentait que son affection pour lui en était accrue.

Ainsi que nous l'avons dit, l'enivrement du per-

ruquier fut d'abord modéré ; il avait besoin d'habituer son esprit au changement qui venait de s'opérer ; lui-même avait peine à y croire.

Sa nouvelle position lui apparaissait comme un rêve qui, tout en ayant les apparences de la réalité, nous laisse un doute confus.

Mais à mesure que la chaise de poste avançait, la certitude entraînait de plus en plus dans l'esprit de Bardanou, et il sentait l'ivresse lui venir.

A chaque relai, ses façons prenaient quelque chose de plus aristocratique.

Ses pensées, d'abord contenues dans de justes limites, s'échappaient en bouffées d'égoïsme ou d'orgueil auxquelles Nicette ne prenait pas garde, et que le notaire laissait passer par égard pour l'opulence de son nouveau client.

Le bruit de l'événement qui venait d'enrichir Bardanou avait gagné de proche en proche ; les postillons le transmettaient aux postillons, et l'on répétait partout sur le passage du perruquier :

« Voilà le propriétaire du domaine de Rovembourg ! »

Comme on disait au temps du chat botté :

« Voilà l'équipage du marquis de Carabas ! »

Chacun de ces cris était comme un coup de vent qui gonflait le cœur de Bardanou.

Devenu un objet de curiosité et d'admiration, il se faisait à lui-même l'effet d'un prince qui voyage incognito.

Ainsi, les établissements où les ouvriers ont vu le plus efficacement leur sort s'améliorer, et où ils jouissent d'un plus grand et plus réel accroissement de bien-être, sont ceux dont les chefs se sont mis spontanément et généreusement à la tête des innovations et des créations qui ont pour but cette amélioration.

M. le comte de Falloux cite, comme exemple, les noms de MM. Mame, à Tours, Oberthur à Rennes, Harmel en Champagne, Joubert à Angers, la Société métallurgique du Creusot, de grandes compagnies de chemins de fer, où toute la sollicitude d'en haut s'étend sur la classe ouvrière, de l'école primaire à la caisse de retraite : c'est encore là qu'est le secret de la meilleure solution de ce que l'on appelle le problème social.

Nous lisons dans les informations du *Journal officiel* :

« Les nombreuses plaintes parvenues depuis plusieurs mois à la préfecture de police, au sujet des vins colorés avec la fuchsine et autres matières, ou falsifiés, ou fabriqués clandestinement, ont mis cette administration dans la nécessité d'exercer une active surveillance et d'établir un contrôle chez tous les débitants en détail, marchands en gros et courtiers de vins.

« Tous les commissaires de police sont chargés, chacun dans son quartier respectif, de surveiller et de contrôler, avec l'assistance d'un expert, les vins débités à l'intérieur ou livrés au dehors.

« Dès qu'une constatation établit la fraude, la pièce suspectée est saisie et des scellés y sont apposés; un échantillon du vin saisi est soumis à l'analyse de la commission chimique des arts et métiers; le délinquant sera passible des peines édictées par la loi; les liquides falsifiés seront en outre répandus dans les ruisseaux ou dans la Seine.

« Les commissaires de police seront accompagnés dans ces opérations par un expert dégustateur et par deux agents.

« Déjà M. Macé, commissaire de police aux délégations judiciaires, chargé le premier de tous ses collègues de plusieurs opérations chez les courtiers et débitants, a soumis à la commission des arts et métiers des échantillons dont l'analyse a provoqué la saisie d'une grande quantité de marchandises, tant à Paris que dans les départements. »

Le journal les *Droits de l'Homme* annonce que son gérant vient de verser au Trésor le montant de la dernière amende à laquelle il a été condamné par arrêt de la cour d'appel, soit avec les frais, 3,750 fr. 50 c. Ce versement est le huitième fait par le journal et porté à 37,825 fr. 40 c. le total des amendes acquittées par lui.

LE RÉPUBLICAIN VICTOR HUGO.

On a célébré, le 29 septembre, à Frohsdorf et dans le parti légitimiste, le cin-

quante-sixième anniversaire de la naissance de M^r le comte de Chambord.

Voici comment la naissance du duc de Bordeaux inspirait, en 1820, le républicain d'aujourd'hui, Victor Hugo :

O joie ! ô triomphe ! ô mystère !
Il est né l'enfant glorieux,
L'ange qui promet à la terre
Un martyr partant pour les cieux !
L'avenir voilé se révèle.
Salut à la flamme nouvelle
Qui ranima l'ancien flambeau !
Honneur à la première aurore,
O jeune lis qui vient d'éclorre,
Tendre fleur qui sors d'un tombeau.
VICTOR HUGO.

Etranger.

ORIENT.

Saint-Petersbourg, 1^{er} octobre.

Dans les cercles bien informés, on dit, à propos de la lettre autographe du czar, remise à l'empereur d'Autriche par le général Sumarokoff, qu'aucune communication sur ce sujet n'est arrivée au ministère. Les bruits d'une invitation spéciale à un congrès comme à une intervention militaire sont tenus ici pour des suppositions gratuites, bien que prenant les allures d'informations authentiques. On considère, d'ailleurs, comme certain que toute mission émanant directement du czar Alexandre a pour caractère dominant de favoriser le rétablissement de la paix.

Pesth, 4^{er} octobre.

On assure que le gouvernement russe a redoublé ses instances pour amener le gouvernement austro-hongrois à partager ses vues sur la portée des réformes à introduire dans les provinces chrétiennes de la Turquie. L'émotion est d'autant plus vive dans les cercles politiques, à Vienne, que l'interprétation donnée par la Russie aux propositions anglaises, en ce qui concerne l'autonomie projetée, paraît dépasser le sens qu'a voulu lui attribuer le cabinet de Londres.

D'après des avis de Russie, des ordres ont été donnés pour préparer éventuellement une concentration immédiate des troupes russes; on assure que la cavalerie et l'infanterie de campagne sont sur le pied de guerre.

Il se confirme que les Serbes ont éprouvé des pertes considérables dans la journée du 28. Un grand nombre ont été noyés dans la Morava, où les ont rejetés les bataillons commandés par Fazil-Pacha.

Berlin, 1^{er} octobre.

On assure dans les cercles politiques que le gouvernement allemand, très-irrité de l'attitude de la Serbie, s'est prononcé de nouveau pour une prompt occupation de ce pays par des troupes russes et autrichiennes. Le gouvernement allemand aurait émis aussi un avis favorable à la réunion immédiate d'une conférence.

duc de Rovembourg.

Ce droit lui semblait maintenant le complément nécessaire de sa position; sans lui, maître Bardanou aurait toujours l'air d'un bourgeois enrichi; la fortune était bonne par elle-même, mais la noblesse semblait indispensable pour la bien porter.

Le perruquier en était là de ses réflexions lorsqu'ils arrivèrent à la porte du château.

Nicette proposa de descendre; mais Bardanou tenait à entrer en maître dans sa nouvelle demeure. Il fallut attendre que le concierge, qui était absent, vint ouvrir la grille devant la chaise de poste, qui pénétra dans la cour d'honneur au trot des chevaux, avec un grand bruit de fouet et de grelots.

Bardanou avait appris du gardien que les hommes d'affaires de Francfort ne devaient arriver que le surlendemain; mais que la nièce de l'ancien propriétaire, madame de Randoux, était au château.

Celle-ci ne tarda pas, en effet, à paraître au haut du perron, où elle reçut le Provençal avec toute la grâce d'une femme du monde et toute la bonhomie d'une bourgeoise.

Madame de Randoux était une veuve de vingt-cinq ans, plutôt agréable que jolie, mais de manières élégantes et d'une conversation pleine de charme. Elle se montra également affable pour Bardanou et pour toute sa compagnie, qu'elle fit entrer dans un riche salon décoré à la Louis XIV.

Le perruquier y trouva le baron, qui les avait

Plusieurs ambassadeurs sont attendus à Bade, où se trouve l'empereur Guillaume. M. de Gontaut-Biron doit y arriver demain ou après-demain.

Des avis privés de Saint-Petersbourg démentent les bruits de préparatifs militaires. D'après ces avis, il n'aurait rien été fait, depuis l'organisation des corps d'armée pour les manœuvres, qui puisse indiquer des préparatifs autres que ceux qui avaient été effectués lorsqu'il fut question d'une occupation commune avec l'Autriche.

L'Estafette publie la dépêche suivante que nous reproduisons sous toutes réserves :

« Saint-Petersbourg, 1^{er} octobre.

« L'administration de la police de Saint-Petersbourg informe les soldats en congé illimité qu'ils ont à se tenir prêts pour répondre à l'appel d'un moment à l'autre.

« La surexcitation du peuple russe vient d'être portée à son comble par la publication, dans le *Messageur officiel*, d'un rapport épouvantable, que le prince Tserétiélev, secrétaire à l'ambassade de Russie à Constantinople, a fait sur les massacres de Bulgarie. Ce rapport se trouve déjà dans toutes les mains; il est discuté jusque dans les petits villages, sur la place publique, et accueilli par des cris de vengeance.

« Le recensement des chevaux, auquel on a procédé ces jours-ci dans tout l'empire, a donné des résultats des plus satisfaisants. A en croire les communications du ministère de l'intérieur, la Russie posséderait une quantité considérable de chevaux, dont un bon quart pourrait être mis immédiatement à la disposition de l'armée.

« Les mahométans de la Crimée, voyant la guerre arriver, commencent à émigrer en masse sur le territoire turc. Ceux qui restent cependant, ont soin de s'armer clandestinement; ce qui ne fait qu'augmenter l'exaspération de la population russe contre les musulmans. Par suite, de nombreux renforts de troupes ont été envoyés en Crimée. »

Nous lisons dans le *Nouvelliste de Bâle* du 4^{er} octobre :

Les sofas, que la *Nouvelle Presse libre* considérait naguère comme les champions de la liberté et les régénérateurs de l'empire ottoman, et comme les représentants de la civilisation de l'Occident parmi les musulmans, viennent de prouver quelle sorte de gens ils sont en placardant l'affiche suivante aux portes du palais des ministres :

« Les giaux, qui menacent de tomber en poussière devant notre armée victorieuse, ces peuples impurs de l'Europe ont imploré la clémence et la pitié des musulmans. Vous tous qui préparez en ce moment des traités, prenez bien note de cet avertissement : « Si vous concluez la paix sans l'assentiment du dernier des mendiants musulmans, de quelque manière que vous l'avez négociée, nous vous jurons, par le saint nom du Prophète, que nous vous empalons avec vos femmes et vos enfants sur la place du Seraskie-

précédés de quelques heures, et que la jeune veuve lui présentait comme un ancien ami.

On servit des rafraîchissements, auxquels Bardanou fit honneur avec l'aisance d'un propriétaire qui use de ce qui lui appartient.

Madame de Randoux proposa ensuite de visiter le domaine, et fit atteler son équipage dans lequel elle monta avec lui, en compagnie de Nicette et du baron.

Notre Provençal ne se possédait plus; la joie et l'orgueil l'exaltaient jusqu'au délire.

Assis sur les coussins moelleux de la calèche, il regardait avec une pitié méprisante les paysans qui passaient à pied le long des routes; il ne songeait plus à leur rendre leur salut : ces gens n'avaient désormais rien de commun avec lui : c'étaient des hommes d'une autre espèce, bons seulement à faire travailler.

Il se montra médiocrement satisfait de la propriété, parla d'améliorations, d'embellissements, et finit par déclarer qu'il voulait faire de Rovembourg une vraie résidence princière.

Madame de Randoux approuvait avec gaieté, le baron d'un ton plus réservé.

Bardanou ne douta pas qu'il ne fût jaloux, et se promit de ne point ménager un sentiment aussi bas. En conséquence, il continua à affecter des airs de seigneur, se plaignant des chemins, du mauvais état des clôtures, et de la négligence des gardes

rat. Voici les conditions que le peuple turc et l'armée victorieuse imposent à l'infame Europe :

« 1) Nous ne voulons plus ni Serbie, ni Monténégro, ni Moldo-Valachie; en un mot, nous ne voulons plus de tout ce fumier de considérés comme des vilayets absolument étra partie de la Turquie.

« 2) Il faut que la Russie nous paye une forte indemnité de guerre et nous cède la Crimée avec la mer Noire et toutes les côtes.

« 3) Il faut que l'Europe juge solennellement de ne plus s'occuper de la Turquie.

« S'il en est autrement, c'en est fait de vous!

« LE PEUPLE DU PROPHÈTE.

De grandes inondations de la Nerbuddah dans les Indes anglaises ont détruit presque complètement la ville de Broach. On compte plus de 2,000 victimes.

Chronique Locale et de l'Ouest.

M. le Président du Tribunal de Commerce de Saumur porte à la connaissance des industriels et négociants du ressort de ce Tribunal :

Qu'il lui a été transmis, par M. le ministre de l'agriculture et du commerce, une Note concernant la protection des Marques de Fabrique françaises en Espagne; et les formalités que les intéressés ont à remplir pour s'assurer cette protection;

Que cette Note est déposée au Greffe du Tribunal de Commerce, où ils pourront en prendre connaissance.

Avis administratif.

RECTIFICATION DE LA ROUTE DÉPARTEMENTALE N^o 14.

En exécution de la loi du 3 mai 1834, M. le Préfet de Maine-et-Loire donne avis aux intéressés que, par suite de l'amélioration, sur le territoire de la commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, de la route départementale n^o 14 de Saumur à la Varenne, dont les travaux ont été autorisés par délibération de la commission départementale du 19 août 1876,

Le Maire de la commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, agissant au nom de ladite commune, en vertu d'une délibération du conseil municipal en date du 28 mai 1876, approuvée en conseil de Préfecture le 22 septembre de la même année, a cédé au département, pour l'amélioration de la route n^o 14 précitée, les immeubles ci-après désignés :

1^o 20 centiares dans la traverse de Saint-Hilaire-Saint-Florent, n^o 236 du plan, sous la désignation du Presbytère, à raison de 500 fr. l'are, ci..... 100 fr.
Pour dommages..... 2,335 »
2^o 24 centiares au même lieu, à la Mairie, à raison de 500 fr. l'are, ci..... 105 »

forestiers.

Nicette s'interposait toujours pour excuser; mais Bardanou, qui trouvait que le mécontentement systématique donnait un grand air, l'interrompait en lui imposant silence, et la jeune fille interdite n'osait plus dire mot.

De retour au château, ce fut encore pis. L'ancien perruquier trouva l'ameublement mesquin, le service insuffisant. Il développa avec une nonchalance aisée les changements qu'il voulait y apporter.

Il savait comment on monte une grande maison; il avait vu autrefois de près celle du prince de Groix, dont il était même un peu parent.

Nicette, qui n'avait jamais entendu parler auparavant de cette parenté, ouvrit de grands yeux, mais n'osa rien dire, car Bardanou commençait à lui imposer.

Ces entretiens occupèrent la soirée.

Lorsque le moment de se retirer fut venu, on conduisit le perruquier dans la plus belle chambre du château, où l'attendait un lit à estrade : les murs étaient garnis de portraits de différentes époques représentant les anciens seigneurs.

Bardanou les salua avec une émotion presque respectueuse, comme il eût fait pour ses ancêtres.

Il commençait, en effet, à se croire descendant légitime de la maison de Rovembourg.

(La suite au prochain numéro.)

Pour dommages..... 1.760 »
 3^e Porte charretière, pour
 dommages..... 400 »
 Total..... 4.300 »

Angers. — Voici les détails que nous donne le *Patriote* sur la scène sanglante de la rue du Quai-Royal, dont nous avons parlé hier :

« A la sortie du Cirque, les nommés Ghys, belge, horticulteur chez M. Boyau, de Paris, et Bellanger, né dans la Mayenne, et non belge comme on le disait, commencent la route de Paris, sont entrés au coin de Strasbourg, où ils ont eu une discussion avec les nommés Manceau, Rialland, Ferrand et Cherruau. Ceux-ci sont sortis à deux heures du matin environ du café, c'est-à-dire à la fermeture. Quelques minutes après sont sortis Ghys et Bellanger, qui les ont rejoints en face du Cirque et sont tombés immédiatement sur eux.

Manceau a reçu quatre coups de couteau ; son paletot porte six trous. Ses amis l'ont soutenu pour marcher et ils suivaient leur chemin pour prendre le pont du Centre, lorsqu'arrivés en face de la rue du Quai-Royal (ou rue du Faisan) ils ont vu apparaître de nouveau les agresseurs. Ceux-ci ont de nouveau attaqué, et Rialland a reçu un coup de couteau à la tempe, et Ferrand un coup dans la manche de son paletot. Des ouvriers charpentiers qui se trouvaient là ont arrêté Ghys qui a été conduit au violon de la place Cupif.

Bellanger s'est présenté au bureau de police du deuxième arrondissement pour se plaindre d'avoir été attaqué au Mail. Les agents avaient donné son signalement et l'ont reconnu d'exactitude, qu'il a été reconnu et arrêté.

Le parquet et M. le docteur Legludic ont été voir les blessés. Les blessures de Manceau sont graves, mais ne paraissent pas devoir mettre sa vie en danger.

Manceau est un homme de cinquante ans environ, maître chapelier rue du Faubourg-Saint-Jacques. Il est veuf et a un fils de 20 ans.

Rialland a 30 ans environ et est fousquier, également faubourg Saint-Jacques.

Dans leur interrogatoire, Ghys et Bellanger ont essayé de nier, mais Bellanger a été obligé de reconnaître son couteau trouvé rue du Faisan, et il a avoué s'en être servi.

Les coups de couteau deviendraient-ils à la mode dans les rues d'Angers ?

Après l'affaire de la rue du Port-Royal dont nous venons de rendre compte, voici qu'un nommé Morin Alexandre, a reçu lundi soir, vers dix heures, un coup de couteau, place Cupif.

Il a été immédiatement au bureau de police du deuxième arrondissement, sur la place même, et est retourné sur la place, accompagné d'agents. Mais l'agresseur avait disparu. (*Patriote*.)

Grand-Théâtre d'Angers. — La saison théâtrale s'est ouverte samedi par les *Mousquetaires de la Reine*, opéra choisi le plus souvent pour les débuts, parce qu'il permet à la direction de présenter, dès la première soirée, les principaux sujets de la troupe.

Malgré le temps affreux qu'il a fait samedi, la salle était à peu près pleine. Il en a été de même dimanche.

La première chanteuse, M^{me} Barwolf, a obtenu, dans les *Mousquetaires*, un succès que la représentation de dimanche a confirmé. Sa voix, sans être très-puissante, est d'une grande souplesse et d'une grande pureté ; elle vocalise facilement, et joint à un talent distingué comme cantatrice, une parfaite connaissance de la scène.

L'accueil fait à M. Billon, premier ténor, a été sympathique. Le vote, qui décidera de son admission, ne peut que lui être favorable.

Quant au second ténor, acteur et chanteur insuffisant, son engagement a été résilié, et l'administration va pourvoir à son remplacement. Disons à ce propos que M. Deschamps, qui a tenu, pendant ces deux dernières années, l'emploi de second ténor à Angers, est maintenant à Lille, dans la troupe de M. Marck.

M^{lle} Lelong, dugazon, a une voix pleine de fraîcheur et d'éclat.

La première basse, M. Miscarol, et le baryton, M. Gaillard, ont fait leurs premiers débuts, le premier dans les *Mousquetaires*, le

second dans *Lucie* ; une seconde audition permettra de mieux juger ces artistes.

L'orchestre, composé avec beaucoup de soin par M. Chavannes, est excellent. Les chœurs vont avec ensemble.

En résumé, les débuts ont été bons jusqu'ici et présagent d'intéressantes soirées. (*Etoile*.)

Dans son numéro d'hier, le *Journal de Maine-et-Loire* dit également :

« Les deux premières représentations, données samedi et dimanche par la troupe de M. Chavannes, ont été bonnes ; l'impression produite favorable.

« Le succès le plus incontestable a été pour M^{me} Barwolf, première chanteuse vraiment remarquable, qui termine ce soir ses débuts et qui mérite réellement d'être reguée à l'unanimité. »

Nantes. — Lundi soir, vers 6 heures 1/2, un jeune homme de 20 ans, en état d'ivresse, s'est suicidé à la suite d'une querelle avec sa mère en se portant un coup de couteau dans la région du cœur. Ce malheureux avait déjà tenté, paraît-il, de mettre fin à ses jours sous prétexte qu'il ne voulait pas être soldat.

Blois. — L'essence de pétrole vient de faire une nouvelle victime dans la ville de Blois.

Jeudi soir, M^{me} veuve Guérin, boulangère à Blois, rue des Chalands, était occupée à remplir sa lampe de pétrole ; elle avait imprudemment placé la chandelle à proximité du bidon ; un coup de vent lança un jet de feu qui enflamma l'essence minérale ; une seconde après, une explosion se produisit et la malheureuse femme, imbibée du liquide incendiaire, fut couverte de flammes.

Une petite fille placée près d'elle fut également atteinte ; ses cris attirèrent les passants et les voisins ; on s'empressa de retirer les deux victimes et d'éteindre l'incendie, qui commençait à dévorer les meubles et les placards.

La petite fille en sera quitte pour quelques brûlures sans gravité ; il n'en est malheureusement pas ainsi de M^{me} Guérin, qui vient de succomber après deux jours d'atroces souffrances.

A la séance du 5 septembre du Conseil général de la Côte-d'Or, dans son rapport sur les enfants assistés du département, M. Muteau, rapporteur, a constaté que, depuis que les nourrices au sein n'abondent plus et que l'on fait élever les enfants par des nourrices se servant du Biberon Robert, la mortalité des nourrissons est diminuée de 49 pour cent.

Faits divers.

Il est question, paraît-il, de couvrir le futur palais de l'Exposition universelle de 1878 avec des tuiles en verre de couleur vert-bouteille, qui, en outre de l'avantage de procurer un jour très-doux, auraient celui de décomposer la lumière solaire, et de n'en laisser pénétrer les rayons dans le palais qu'à l'état diffus.

Un orage épouvantable a éclaté le 29 septembre à Sétif (Algérie) et a ravagé les campagnes environnantes.

La grêle est tombée pendant trois quarts d'heure et la pluie pendant quatre heures avec accompagnement de détonations électriques.

Des troupeaux ont été noyés et des basses-cours submergées. La foudre, tombant sur une tente arabe, a, d'un seul coup, tué deux jeunes filles et brûlé un jeune garçon. Dans une autre tente, deux vieillards ont été foudroyés. Enfin, à Sidi-Embareck, la foudre, tombant sur un groupe de quatre Arabes, les a brûlés tous les quatre.

On annonce le prochain mariage de M^{lle} Charlotte de Morny avec le marquis de Corsana, neveu et héritier du duc de Sesto. La fiancée, qui est âgée de dix-huit ans, est la première des quatre enfants nés du mariage du feu duc de Morny avec la princesse Sophie Troubetzkoi. La jeune fiancée apporte en dot cent mille livres de rentes à son mari.

De plus, à l'occasion de son mariage, M^{lle} de Morny a reçu des cadeaux de la reine Isabelle et de la princesse des Asturies.

Le jeune duc de Morny, à peine âgé de dix-huit ans, conduira sa sœur à l'autel. La princesse des Asturies assistera à la cérémonie nuptiale, qui sera célébrée à Madrid.

Le mariage du comte de Bardi avec la duchesse de Braganca est retardé de quelques jours, par suite de difficultés inconvénables soulevées par le gouvernement bavarois. Ce mariage sera célébré, dans ce mois, en Autriche.

Il n'est pas exact, comme des journaux l'ont annoncé, que M. le comte de Chambord se soit trouvé à Frohsdorf le 29 septembre.

Parmi les bonapartistes on parle beaucoup du mariage du prince impérial avec la princesse Béatrice, dernière fille de la reine Victoria.

Le prince de Galles pousserait activement ce mariage. Cette nouvelle a été plusieurs fois déjà mise en circulation et est probablement un peu prématurée.

Le crime de Villeneuve-les-Cugnaux.

Les journaux de Toulouse racontent que, dans la nuit du 26 au 27 septembre, un crime épouvantable a été commis dans le village de Villeneuve-les-Cugnaux, situé dans l'arrondissement de Muret, à quinze kilomètres environ de Toulouse.

Le nommé Julien Ducos, âgé de trente-six ans, ancien maître-valet chez M. Armand Roux, avait quitté depuis environ trois mois le service de ce dernier et s'était retiré dans la commune de Villeneuve-les-Cugnaux, où il exerçait la profession de brassier.

Julien Ducos habitait avec sa femme, la nommée Guillaumette Maurat, âgée de trente-deux ans, et la sœur de cette dernière, Marie Maurat, célibataire, âgée de vingt-quatre ans, la maison des époux Lacroix, propriétaires à Villeneuve-les-Cugnaux. Ducos se querellait continuellement avec sa femme.

D'autre part, Ducos voyait avec un grand mécontentement sa belle-sœur disposée à contracter un mariage, parce qu'il voyait avec dépit arriver le moment où il faudrait donner à Marie Maurat la part qui lui revenait dans le mobilier et dans les biens indivis dont la famille jouissait en commun.

La demoiselle Marie Maurat, en butte à des scènes violentes de la part de son beau-frère, s'était retirée depuis quelques jours à l'étage supérieur de la maison habitée par les époux Lacroix, où elle prenait ses repas. Furieux de cette détermination, Ducos ferma la chambre où couchait sa belle-sœur, et celle-ci se vit obligée de demander une complète hospitalité à la dame Lacroix.

Mardi soir, la femme Ducos menaça son mari d'aller porter plainte au parquet de Muret.

Furieux de ce propos, Ducos sauta hors du lit, et, s'armant d'une pioche, il en asséna de grands coups sur la face et sur le crâne de sa femme ; la croyant morte, le meurtrier monta au premier étage, pénétra dans la chambre où sa belle-sœur était couchée avec M^{me} Lacroix, et, les surprenant dans leur sommeil, il les frappa avec une fureur inouïe avec la même pioche.

Après avoir commis ce nouveau crime, l'assassin redescendit dans l'appartement où sa femme, baignée dans une mare de sang, ne donnait plus aucun signe de vie. Il essaie, à l'aide d'un rasoir, de s'ouvrir les veines des bras ; mais les blessures faites aux deux bras ne laissèrent échapper qu'une petite quantité de sang. Toutefois, Ducos, résolu à se faire justice, saisit de nouveau son rasoir et se fit une profonde incision à la jambe gauche ; le sang coula avec abondance, mais la blessure n'était pas mortelle. Ducos avala ensuite un quart de litre environ d'essence de pétrole.

Ensuite l'assassin a brisé, à coups de pioche, deux armoires et deux pendules à caisse. Sur le cadran de la première, les aiguilles se sont arrêtées à onze heures seize minutes ; l'autre cadran marquait onze heures vingt-cinq minutes.

Après sa tentative de suicide, Ducos a

quitté cette demeure, inondée par le sang de ses victimes.

Deux gendarmes de la brigade de Muret, en tournée de service, informés du crime, se mirent à la recherche de l'assassin et ne tardèrent pas à le mettre en état d'arrestation et à le ramener à Villeneuve-les-Cugnaux.

Le procureur de la République de Muret s'est transporté sur le théâtre du crime, accompagné du juge d'instruction et du médecin légiste. L'assassin a trouvé assez de force pour répondre aux diverses questions qui lui ont été posées ; il a fait des aveux complets.

La malheureuse femme Ducos a reçu cinq blessures : une à la face et quatre au crâne ; l'œil gauche a été presque entièrement arraché de son orbite. Les médecins n'ont aucun espoir de la sauver.

A côté du lit, sur un tas de paille, est étendu le meurtrier. Il est plongé dans une prostration complète.

La demoiselle Marie Maurat, belle-sœur de Ducos, a reçu six profondes blessures à la tête. Son état est désespéré. M^{me} Lacroix a reçu deux blessures, l'une au front qui est fort grave, et l'autre à la poitrine. La douille de la pioche a enfoncé les os du crâne. Toutefois, l'état de M^{me} Lacroix est moins grave que celui des deux autres victimes, quoique laissant peu d'espoir.

D'après les avis des médecins, les magistrats ont décidé que Ducos ne serait écroué à la prison de Muret que lorsque l'état de sa santé permettrait d'opérer sans danger le transfèrement.

D'intéressantes expériences se font en ce moment à l'administration centrale des télégraphes, à l'aide d'un nouvel appareil, dû à M. Lenoir, l'inventeur des moteurs à air comprimé. Cet appareil, qui doit figurer à l'Exposition de 1878, dont il ne sera pas l'un des moindres attraits, reproduit instantanément l'écriture même de la personne qui expédie une dépêche et qui peut ainsi donner à distance sa signature.

L'appareil reproduit également, avec une grande netteté, les dessins les plus compliqués.

Des tentatives du même genre avaient été faites, il y a quelques années, au moyen de l'appareil dit Caselli ; mais on avait dû renoncer à cet appareil, à cause des substances nuisibles qu'il employait et de l'imperfection de ses résultats.

Dernières Nouvelles.

Le conseil des ministres qui a eu lieu hier, après midi, s'est exclusivement et longuement occupé de la question d'Orient. Aussitôt après le conseil, M. Dufaure et M. de Marcère ont eu un entretien particulier à l'Élysée.

Berlin, 3 octobre, soir.

Le gouvernement allemand, dès qu'il a eu connaissance de la réponse de la Porte aux puissances et malgré que cette réponse ne soit pas trop satisfaisante, mais dénote le bon vouloir de la Turquie à s'en référer aux puissances, a arrêté de demander aux puissances signataires du traité de Paris de se réunir en Congrès.

Vienne, 3 octobre.

La réponse de l'empereur François-Joseph au czar, communiqué préalablement à ses ministres, porte que l'Autriche en aucun cas ne veut assumer la responsabilité de l'occupation de la Bosnie et de l'Herzégovine.

Londres, 3 octobre.

Le bruit se confirme que le Parlement sera convoqué immédiatement, Lord Beaconsfield ne voulant plus devenir responsable d'une politique hostile à l'opinion publique.

Vienne, 3 octobre.

L'empereur d'Autriche a dû remettre ce matin, au général Soumarakoff, sa réponse à la lettre du czar.

On assure que le gouvernement autrichien ne voudrait consentir à une occupation des provinces chrétiennes de la Turquie qu'au nom et après en avoir reçu le mandat de toutes les autres grandes puissances.

Athènes, 2 octobre.

On signale, dans les provinces, des meetings contre la Turquie. (*Agence Havas*.)

Pour les articles non signés : P. GODET.

Etudes de M^e V. LE RAY, avoué à Saumur,
Et de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

VENTE SUR LICITATION, DE DIVERS IMMEUBLES

Situés en les communes de Saumur, Varrains, Chacé, Souzay, Parnay, Dampierre et Brézé.

L'adjudication aura lieu en l'étude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur, rue d'Orléans, le dimanche vingt-deux octobre mil huit cent soixante-seize, heure de midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartient :

Qu'en exécution d'un jugement rendu contradictoirement entre les parties, par le tribunal civil de Saumur, le trente-et-un août mil huit cent soixante-seize, enregistré ;

Et à la requête de : 1^o Dame Constance Hamard, veuve en premières noces de M. Louis Gasnault, en son vivant maçon, demeurant à Varrains, Grand'Rue ; 2^o M. François Gasnault, tailleur de pierres, demeurant au bourg et commune de Varrains, rue des Roches-Neuves ;

Demandeurs ; ayant M^e V. Leray pour avoué, d'une part ;
Contre : M. Charles Michel, propriétaire-cultivateur, demeurant à la Rousselière, commune des Ulmes, au nom et comme subrogé-tuteur de demoiselle Louise Gasnault, mineure, issue du mariage du sieur Louis Gasnault, décédé, et de dame Constance Hamard, sus-nommée ;

Défendeur ; ayant M^e Albert pour avoué, d'autre part ;
Il sera, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, procédé, par le ministère de M^e Laumonier, notaire à Saumur, commis à cet effet, à la vente aux enchères publiques des immeubles dont la désignation suit.

DESIGNATION.

- 1^o Un morceau de terre, nommé la Gagnerie, sis commune de Chacé, de la contenance d'environ sept ares dix-sept centiares, joignant au nord Pimot-Duveau, au midi Pimot-Bulleau, au levant Carrot, Alexandre, au couchant Robin, de Chacé.
Sur la mise à prix de quatre cents francs, ci. 400 fr.
- 2^o Un morceau de terre, aux Champs-Souits, commune de Chacé, de la contenance d'environ cinq ares soixante-quatre centiares, joignant au nord Chasles et autres, au midi Robin, de Chacé, au levant Gasté, au couchant Millon et autres.
Sur la mise à prix de deux cent vingt-cinq francs, ci. 225
- 3^o Un morceau de terre, au même lieu, de la contenance de six ares soixante-douze centiares, et joignant au nord Gasté, au midi Raiveau et au couchant Robin, de Chacé.
Sur la mise à prix de deux cent cinquante francs, ci. 250
- 4^o Un morceau de terre, au même lieu, de la contenance d'environ cinq ares soixante-cinq centiares, et joignant au nord Duveau, au midi Hersandean, au levant Guiocheau et au couchant Sanzay.
Sur la mise à prix de cent vingt francs, ci. 120
- 5^o Un morceau de vigne, au Clos-Forainier, commune de Souzay, de la contenance d'environ onze ares, joignant au nord Berthelot, au midi Hardouin, au levant Duveau et au couchant Derouet.
Sur la mise à prix de trois cent cinquante francs, ci. 350
- 6^o Un morceau de terre, au même lieu, même commune, de la contenance de quatre ares soixante-dix-sept centiares, joignant au nord Gauthier, au midi Pasquier-Pimot, au levant Rebeilleau et autres, et au couchant Pierre Deniau.
Sur la mise à prix de cinquante francs, ci. 50
- 7^o Un morceau de terre (friche et bois), au Mouchard, commune de Sou-

A reporter... 1,395

- Report... 1,395
- zay, de la contenance d'environ cinq ares.
Sur la mise à prix de quinze francs, ci. 15
- 8^o Un morceau de terre (bois), au lieu dit la Mouée, commune de Parnay, de la contenance de seize ares cinquante centiares, joignant au midi plusieurs, au levant Charrier, René, au couchant Beauflis.
Sur la mise à prix de cent francs, ci. 100
 - 9^o Un morceau de terre (bois et friche), dit la Pouillou, commune de Souzay, de la contenance de cinq ares cinquante centiares, joignant au nord Denieau.
Sur la mise à prix de vingt francs, ci. 20
 - 10^o Un morceau de terre (bois et friche), au lieu dit la Chaumière, commune de Dampierre, de la contenance de cinq ares cinquante centiares, joignant au midi plusieurs, au levant Baron et au couchant Fouchard.
Sur la mise à prix de vingt francs, ci. 20
 - 11^o Un morceau de terre, contenant sept ares vingt-huit centiares de vignes et huit ares de bois, au lieu dit les Moulins, commune de Dampierre, et joignant au nord Deniau, au midi un chemin, au levant Pasquier, au couchant Coutanceau.
Sur la mise à prix de quatre cents francs, ci. 400
 - 12^o Un morceau de terre, contenant cinq ares cinquante centiares, vigne et bois, aux Aunis, commune de Dampierre, joignant au nord Aubin, Jean, au midi Poirier, au levant Guibert, au couchant le chemin de Dampierre.
Sur la mise à prix de deux cent vingt-cinq francs, ci. 225
 - 13^o Un morceau de terre, contenant cinq ares dix centiares (vigne), au lieu dit les Quarts, commune de Saumur, joignant au nord Boutin, au midi Bedet, au levant Bougreau et au couchant le chemin.
Sur la mise à prix de deux cent dix francs, ci. 210
 - 14^o Un morceau de terre, aux Bonnevaux, commune de Varrains, joignant au nord un chemin, au midi Fourneau et autres, au levant Sauzay, au couchant Hardouin, Pierre, de la contenance de treize ares soixante-quinze centiares.
Sur la mise à prix de trois cent cinquante francs, ci. 350
 - 15^o Un morceau de terre (vignes), aux Landes, commune de Saumur, de la contenance de trois ares dix-neuf centiares, joignant au nord Pimot, au midi et au levant Richard, et au couchant Pasquier-Saulais.
Sur la mise à prix de cent dix francs, ci. 110
 - 16^o Un morceau de terre, aux Landes, commune de Saumur, de la contenance de treize ares trente-trois centiares, et sujette à un passage pour l'exploitation du numéro 17, joignant au nord le morceau ci-après désigné, au midi un chemin, au levant Denieau, au couchant Robin.
Sur la mise à prix de quatre cent trente francs, ci. 430
 - 17^o Un morceau de vigne, sis au même lieu, de la contenance de dix ares vingt-huit centiares, avec droits de passage sur le numéro 16, joignant au midi le numéro 16 et Denieau, au levant Bouvier, au couchant Rebeilleau.
Sur la mise à prix de trois cents francs, ci. 300
 - 18^o Un morceau de vigne, aux Maligrolles, commune de Saumur, de la contenance de sept ares quatre-vingt-huit centiares, joignant au nord et au midi deux chemins, au levant Duveau, au couchant Hurlault.
Sur la mise à prix de

A reporter... 3,575

- Report... 3,575
- trois cent quarante-cinq francs, ci. 345
- 19^o Un morceau de vigne, à la Cave-Bruneau, commune de Saumur, de la contenance de quatorze ares, joignant au nord Jean Aubin, au midi la Ruelle-Verte, au couchant Dézé.
Sur la mise à prix de sept cent cinquante francs, ci. 750
 - 20^o Une pièce de vigne, à la Cave-Bruneau, commune de Saumur, de la contenance de deux ares trente-deux centiares, joignant au midi la Ruelle-Verte, au levant Bougouin, au midi Jean Aubin.
Sur la mise à prix de cent dix francs, ci. 110
 - 21^o Une pièce de terre, à la Petite-Ruelle, commune de Varrains, de la contenance de sept ares vingt centiares, joignant au nord Sanzay, au midi la Petite-Ruelle, au levant un chemin, au couchant Duveau.
Sur la mise à prix de deux cent quarante francs, ci. 240
 - 22^o Une pièce de vigne, aux Perrochers, commune de Varrains, de la contenance de sept ares trois centiares, joignant au midi Guiocheau, au levant Louis Pasquier, au couchant Verriuo.
Sur la mise à prix de trois cent soixante francs, ci. 360
 - 23^o Une pièce de terre (friche), au Clos-Lintier, commune de Souzay, de la contenance de cinq ares cinquante centiares, joignant au nord Limonier, au midi Vedie, au levant Du-bois.
Sur la mise à prix de trente francs, ci. 30
 - 24^o Une pièce de terre, aux Bonnevaux, commune de Varrains, de la contenance de cinq ares soixante-cinq centiares, joignant au nord Mollay, au midi Guiocheau et autres, au levant et au couchant Duveau-Rouget.
Sur la mise à prix de cent dix francs, ci. 110
 - 25^o Une pièce de terre, nommée les Dars, commune de Varrains, de la contenance de cinq ares quatre centiares, joignant au nord Pierre Denieau, au midi Touché, au levant un chemin, au couchant Pimot-Bulleau et autres.
Sur la mise à prix de trois cents francs, ci. 300
 - 26^o Une pièce de terre, de la contenance de cinq ares quatre-vingt-deux centiares, à la Case ou la Maison-Brûlée, commune de Varrains, joignant au nord René Mollay, au midi Gondouin, au levant Aubin, au couchant Aubin et Pasquier.
Sur la mise à prix de trois cent cinquante francs, ci. 350
 - 27^o Une pièce de bois, de la contenance de cinq ares cinquante centiares, à la Palaine-Crespin, commune de Brézé, joignant au midi Dubois, François et au couchant Renaull.
Sur la mise à prix de trente-cinq francs, ci. 35
 - 28^o Une maison, sise commune de Varrains, au lieu dit la Croix-Gasnault, composée de deux chambres avec grenier au-dessus, un petit hangar et deux écuries, cour au-devant, un petit jardin derrière, courdoire commune, plusieurs bras de cave, dans l'une desquelles il existe un pressoir, joignant dans son ensemble : au nord, midi et couchant Louis Sanzay et au levant René Mollay.
Sur la mise à prix de deux mille francs, ci. 2,000
- Total des mises à prix : huit mille deux cent cinq francs, ci. 8,205
- S'adresser, pour tous renseignements :
- 1^o A M^e LAUMONIER, notaire à Saumur, dépositaire du cahier des charges ;
 - 2^o A M^e V. LE RAY, avoué à Sau-

mur, rue de Bordeaux, n^o 4, poursuivant la vente.
Pour extrait conforme aux prescriptions du Code de Procédure civile, rédigé par l'avoué soussigné.
Pour extrait :
Signé : V. LE RAY.
Saumur, le octobre mil huit cent soixante-seize.
Enregistré à Saumur, le octobre mil huit cent soixante-seize, folio , case . Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, double décime compris.
(494) Signé : L. PALUSTRE

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE NOEL.

Avis (article 527 du Code de commerce).

Les opérations de la faillite du sieur Noël, Pierre-Ernest, ancien marchand de vins en gros à Saint-Florent, ont été closes pour insuffisance d'actif, par jugement du 29 septembre 1876.
Le greffier,
L. BONNEAU.
(495)

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE PIERRE LEGRAND.

Avis (article 527 du Code de commerce).

Les opérations de la faillite du sieur Legrand, Pierre, ancien marchand épicer à Saint-Georges-Châtellais, ont été closes pour insuffisance d'actif, par jugement du 29 septembre 1876.
Le greffier,
L. BONNEAU.
(496)

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE HERVOIL.

Avis (article 527 du Code de commerce).

Les opérations de la faillite du sieur Hervoil, Auguste, ancien serrurier-forgeron à Gennes, ont été closes pour insuffisance d'actif, par jugement du 29 septembre 1876.
Le greffier,
L. BONNEAU.
(497)

Etude de M^e FLEURIAU, notaire à Bourgueil.

VENTE DE MEUBLES

Pour cause de cessation d'affaires.

Le dimanche 22 octobre 1876, à midi, et jours suivants,
Par le ministère de M^e Fleuriau, notaire à Bourgueil,
Au bourg de Benais, chez M. Joreau-Verdon, cafetier,
Il sera vendu :
Matériel de café, tables en marbre, banquettes, glaces, chaises, tabourets, verres, tasses ;
BILLARD, couettes, matelas, armoires, buffets, bois de lits et quantité d'autres bons objets.
Au comptant et 10 0/0 en sus.
S'adresser audit M^e FLEURIAU.

A VENDRE

AU CHAPEAU,
UN JARDIN
D'agrément et de produit,
AVEC UNE PETITE MAISON.
S'adresser à M. HUMEAU, rue Nationale, 27. (483)

CHANGEMENT DE DOMICILE.

M^e BOURASSEAU, huissier à Saumur, a transféré son étude, 11, rue Cendrière. (489)

A VENDRE

153 PIENS D'ARBORES
ESSENCE DE CHÊNE
Plantés sur une pièce de terre pendant de la Roche-Beaucourt, commune de Neuilley.
S'adresser au fermier.

VASTES CAVES

PROPRES AU COMMERCE DE VINS
Situées à Saumur, rue des Perriers.
S'adresser à M. PASQUIER, pharmacien.

LA MAISON GUSTAVE GILBERT

Rue Saint-Jean, 42.
Demande un jeune homme de magasin.

On demande un bon expéditionnaire.
Beaux appointements.
S'adresser au bureau du journal.

ANCIENNE PHARMACIE PANTEL

20, rue du Marché-Sauzur.

A. CLOSIER

Pharmacien-chimiste, successeur
Comme par le passé, on trouve à la pharmacie un grand assortiment de bandages herniaires, ceintures abdominales, bas élastiques pour varices. Ces articles étant une spécialité de la maison, sont de première qualité à des prix très-modérés. Appareils spéciaux, confectionnés sur mesure.

RIELLANT

DENTISTE
Rue de l'Hôtel-de-Ville, 11 à Saumur.

OFFRE D'AGENCE

Dans chaque commune de France pour un article facile, pouvant porter 1,000 francs par an sans changer à ses habitudes. — S'adresser franco à M. SANGELARD, 14, rue du Buteau, à Paris. Joindre un timbre pour recevoir franco instructions et prix-courants.

Un Agent commercial

vins et spiritueux, actif, très au courant des affaires de la dres, disposant de bonnes relations avec dépôt de garantie, offrirait volontiers la représentation de la maison pour la vente à la commission des vins moussoux de Saumur. — Ecrire à M. Pierre Bonnet, 21 A, Frith street, Oxford street, W. Londres.

LA RÉFORME ÉCONOMIQUE

REVUE BI-MENSUELLE
Des Questions Sociales, Politiques, Économiques, Industrielles, Agricoles, Commerciales.
Paraît le 1^{er} et le 15 de chaque mois.
PAR LIVRAISON DE SEPT JOURNAUX GRATUITS.
Tout abonné reçoit en supplément un an au lieu de 70.
Primes diverses.
ABONNEMENTS :
Un an, 24 fr. ; Six mois, 12 fr. ; Trois mois, 6 fr. ;
Près du Numéro : 1 franc.
Paris, Rue du Faubourg, Montmartre, 15.

Hygiène - PRODUITS RECOMMANDÉS - Santé

POMMADE BERNARD

Contre les MALADIES de la PEAU, Dartres, Eczèmes, Boutons, Démangeaisons, Gercures, Pelli-cules, Pityriasis du cuir chevelu. Le flacon : 3 francs. PARIS, Ph^o SÉGUIN, r. St-Honoré, 378.

PHILODONTE

de P. Maréchal, Pharmacien à Nancy, Guérison radicale et instantanée des Neuralgies, Maux de Dents, de Tête et d'Oreilles, par une simple aspiration. 4 fr. 25 le fl. 12 fr. les 42. Envoi sur demande. Se trouve dans toutes pharmacies.

PLUS D'INJECTIONS

DRAGÉES BLOT SANS MERCURE
Infaillibles contre maladies secrètes, écoulements, catarrhes de vessie, etc. toutes pharmacies. Invent^r BLOT, pharmacien, Toulouse. Exp. n^o 4 r. 20. Renseignements gratuits.

SIROP DUREL

AU GOUDRON FERRUGINEUX
guérit : Anémie, chlorose, écoulements blancs, Excite l'appétit et ne constipe pas. Indispensable aux jeunes filles pour leur développement physique. Dépôt : 7, boulevard Denain, Paris.

EAU de MELISSE des CARMES

DU FRÈRE MATHIAS
Apoplexie, Maux, Indigestions, etc. Remède séculaire acquis par un grand succès. 4 fr. 40 flacon très-grand. 60 cent. le grand. A. EMERY, pharmacien, 54, r. Yacon, M. Armand.

HERNIES

Notices gratuites et prospectus. Écrire à M^e MENESLE, 10, rue de Valenciennes (Paris).
A. G. 12 fois, 6 mois. Clifié n^o 8.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.
Hôtel-de-Ville de Saumur, le